

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD36

présenté par
M. Lesage, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 7, après le mot :

« eaux »,

insérer les mots :

« et boissons ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.